

ADNA Conseille Le Consortium D'investisseurs Institutionnels Ivoirien Dans La Prise De Contrôle De La Bicici

Posted on February 21, 2023

Category: [Press](#)

ADNA a conseillé le Consortium d'investisseurs institutionnels nationaux composé de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) et l'Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) dans le cadre d'une prise de participation majoritaire dans le capital social de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI), société cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Le Consortium a acquis 67,49% du capital social et des droits de vote de la BICICI, pour un prix total de 80 milliards de Francs CFA (près de 122 millions d'Euros), auprès du Groupe BNP Paribas et Proparco. A travers cet important investissement les investisseurs confirment le mouvement de renforcement des acteurs locaux dans le secteur bancaire ivoirien.

Compte tenu de sa complexité, cette opération a traité de plusieurs aspects du droit notamment le droit boursier (la société étant cotées), le droit public des affaires (les investisseurs étant des entités soumises à certaines règles de droit public), le droit bancaires et financier (la cible étant une banque), la réglementation des relations financières extérieures (les cédants étant des non-résidents).

Sydney Domoraud, Associé Fondateur de ADNA: « En conseillant les acquéreurs dans le cadre de cette opération majeure et stratégique, ADNA confirme sa position de Cabinet de conseil juridique de premier plan dans les opérations de M&A dans le secteur des services financiers et particulièrement du secteur bancaire. »

ADNA a également récemment conseillé Sanlam Group dans le cadre de la fusion des activités assurance en Afrique avec celles du groupe Allianz (12 juridictions d'Afrique dont le Maroc : Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo).

L'équipe ADNA était composée de Sydney Domoraud, Safia Fassi-Fihri Associés fondateurs, Boubacar Diao, Julia Challoub, Aurélien Zéréddji, Sékou Bah, Morel Fagnidi et Sigismond

Konan, Collaborateurs.

La Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire était conseillée par le cabinet Lacourte Raquin Tatar mené par Renaud Rossa, Associé (conseil international) et le cabinet KSK mené par Zinda Sawadogo, Associé (conseil de droit ivoirien).